

EDITO

Voici le mois de novembre avec ses journées du souvenir. Nous commémorerons le 8 novembre l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale signé le 11 novembre 1918.

Par la disparition des derniers combattants et des personnes qui l'ont vécue, il faut s'interroger sur le sens à donner aux commémorations du souvenir?

Les cérémonies nationales commémorent des grands hommes, des combattants et le sacrifice des victimes civiles ou militaires des guerres. Elles sont un hommage à tous ceux qui au nom de la liberté se sont engagés à défendre la France au risque de leur vie. Chacune de nos villes et communes ont leurs monuments aux morts, leurs rues qui perpétuent le souvenir de nos pères morts au combat. Nous aurons l'occasion de rendre hommage à l'un d'eux, Monsieur Jean Richard, jeune résistant martignolais, lors de la commémoration de la 2^{ème} guerre mondiale au mois de mai prochain.

Ces cérémonies sont aussi l'expression de notre devoir de mémoire envers ceux qui méritent toute notre

reconnaissance.

Les jeunes au cours de leur scolarité ne manquent pas d'aborder cette période de l'histoire dans leur enseignement. Chaque année, les collégiens de Martigné se rendent sur les lieux du souvenir et participent activement au concours national de la Résistance et de la Déportation. Enfin, à travers ces événements, elles nous invitent à découvrir ou à reconnaître des valeurs et nous incitent à notre tour à nous engager avec modestie à travailler et affirmer cet art de vivre ensemble.

Le mois de novembre est aussi l'occasion de rendre hommage à tous les sapeurs pompiers qui ont donné leur vie, victimes du devoir. Traditionnellement fêté le jour de la sainte Barbe, nous pourrions leur témoigner notre attachement au cours d'une cérémonie le 22 novembre.

Est-il plus belle et noble mission que celle qui consiste à risquer sa vie pour en sauver d'autres ?

Mais c'est en prenant sur leur temps libre pour se former et intervenir que les pompiers sont toujours présents avec leur courage et leur dévouement. Nous les en remercions. C'est ensemble avec toute l'équipe municipale que nous vous invitons à participer à ces cérémonies du souvenir.

Bénédicte Vallois,
commission Affaires Scolaires, sports, culture et jeunesse
commission Affaires sanitaires et sociales, petite enfance
et CCAS.



PRATIQUE

► MAIRIE : 02 99 47 90 25

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h.

► BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

02 99 47 83 12 (Céline LE GALL)

Ouverture Lundi : 9h-12h ; Mardi : 16h-18h

Mercredi : 10h-12h et 14h-16h ;

Vendredi : 10h30-12h et 16h30-17h30 et Samedi : 10h30-12h.

► FOYER JEUNES « LE SKWATT » :

06 15 19 79 41 ou 02.99.47.86.75 (Françoise DAYER)

Ouverture du Lundi au Vendredi de 14h à 18h30 et 2 soirées par semaine jusqu'à 23h.

► CENTRE AÉRÉ : 02 99 47 80 05

Ouverture tous les mercredis et du Lundi 26 octobre au Mercredi 4 novembre.

► SYNDICAT D'INITIATIVE :

02 99 47 84 37

Ouverture le samedi matin de 10h à 12h.

E-mail : si.martigne-ferchaud@wanadoo.fr

► DÉCHETTERIE :

Ouverture le lundi : 14h-18h et le samedi : 8h30-12h30

► CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON :

(Jean-Claude BLOUIN)

Le 1^{er} lundi du mois de 15h à 17h à la Mairie (sur rendez-vous au 02 99 43 74 07)

► ARCHITECTE CONSEIL :

(Laurent MANNEHEUT)

Le vendredi 13 novembre de 10h à 12h à la Maison des Permanences sur rendez-vous au 02 99 47 90.25.

► PERMANENCES MSA :

JANZÉ : (6 rue du Docteur Doux)

Ouverture les mardis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Accueil sur RDV le vendredi matin

RETIERS : (Mairie de RETIERS) le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9h à 12h

► MISSION LOCALE :

Contact à la Maison du Développement à Retiers (02 99 43 64 87)

► ASSISTANTE SOCIALE DE LA D.A.S.S. :

(Nathalie HERVOIR)

Tous les mardis de 9h30 à 11h30 à la Mairie (sur rendez-vous au 02 99 47 57 80)

► POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES :

(Point Information Jeunesse)

Tous les mercredis de 16h à 18h au Centre Culturel « La Salorge » - La Guerche de Bretagne

► CONSEILLER SOCIAL EN GÉRONTOLOGIE :

(Madame HELEINE)

Le 2^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h au Centre Social de La Guerche-de-Bretagne et le 4^{ème} mardi du mois de 10h à 12h à la Mairie de Retiers.

► MÉDECIN C.H.S.P. :

1 lundi sur 2 (après-midi) à la Mairie de Retiers ou de Janzé.

► CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE :

Tous les mardis de 9h à 11h à la maison des permanences.

► CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

La Guerche-de-Bretagne : Tous les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h (sauf vacances scolaires) au centre social.

Retiers : Tous les mardis de 14h à 16h à la mairie.

Châteaubriant : de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

► C.R.A.M. DE BRETAGNE :

Le 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois de 9h à 12h et de 14h à 16h au Centre Social de La Guerche-de-Bretagne (sur rendez-vous au 0 821 10 35 35).

► MAISON MÉDICALE DE GARDE :

02 99 43 44 45

12, rue Louis Pasteur - 35240 RETIERS

Semaine : 20h à 24h

Week-end : Samedi à partir de 12h jusqu'à dimanche 24h. Après 24h appeler le 15.

► PHARMACIE DE GARDE :

Pour connaître les pharmacies de garde, composez le : **32 37**

► GENDARMERIE :

Brigade de Retiers : 02 99 43 51 05

Brigade de La Guerche : 02 99 96 22 26

Restauration du petit patrimoine

Offre de formation

La communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées propose une formation aux techniques de restauration du petit patrimoine les 12 et 13 novembre prochains.

Pour quels éléments de petit patrimoine ? Il s'agit des fours / fournils, puits (uniquement en pierre), lavoirs, moulins, soue à cochons et loges domestiques construits avant 1948 et n'ayant pas subi de modifications lourdes dénaturant leur caractère original.

Les aides apportées concernent les travaux extérieurs de restauration à l'identique: maçonnerie, couverture et menuiserie / charpenterie.

Les dossiers de demande de subvention sont à retirer en mairie.



Modification du dispositif PAE

Depuis le 5 octobre, la Communauté de communes ne réalise plus de permanence POINT ACCUEIL EMPLOI à Martigné-Ferchaud en raison de sa faible fréquentation.

Néanmoins, les Martignolais usagers de ce service peuvent se rendre au **PAE de RETIERS** :

Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00

Maison du Développement

16 rue Louis Pasteur - 35240 RETIERS

Les habitants de Martigné-Ferchaud qui n'ont pas de moyens de locomotion peuvent cependant être reçus sur RDV le mardi après-midi à la Maison des Permanences de Martigné-Ferchaud (RDV à fixer au préalable au 02 99 47 16 67)

Pour toute demande de renseignements complémentaires :

► Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées

► Maison du Développement - 16 rue Louis Pasteur 35240 Retiers - 02 99 43 64 87

► Site internet : www.ccrocheauxfees.fr

► Contact : Christine Morel ou Corinne Darrort

Révision des listes électorales

Les nouveaux arrivants de plus de 18 ans peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 31 décembre 2009 munis d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile récent. Pour tout changement d'adresse au sein de la commune, pensez à le signaler en mairie.

Nouvel artisan

NOUVEAU !

Bruno DI MARCO a créé sa société en janvier 2009 afin de répondre à des besoins en termes d'agencement, de conception et de réalisation de salle de bains. Il intervient également pour la pose de parquet, de dressing et de meubles de cuisine et tout autre travail d'aménagement d'intérieur. Il réalise gratuitement tous les devis.



Conception et réalisation de votre

- SALLE DE BAIN neuf et rénovation

- PARQUET

- DRESSING

- CUISINE

- AMENAGEMENT D'INTERIEUR

Devis gratuit

Bruno DI MARCO

La Légaardière

35640 MARTIGNÉ-FERCHAUD

email : dm.agencement@orange.fr

Tel. 02 99 47 85 63

Portable 06 29 59 12 56

Assistant(e)s maternel(le)s : Conseils et recommandations

Cette année, la France risque d'être confrontée à une épidémie de plus grande ampleur que la grippe saisonnière «habituelle». Une épidémie causée par un virus grippal nouveau de type A (H1N1) s'annonce. Depuis l'émergence de l'alerte, nous en avons appris un peu plus sur ce virus.

Nous savons à l'heure actuelle qu'il est de virulence modérée (les cas de grippe liés au virus A (H1N1) sont d'une gravité comparable à celle des grippe saisonnières que nous connaissons chaque hiver). Mais nous savons aussi que ce virus se propage rapidement au sein de la population et en particulier chez les enfants.

Les enfants, dont ceux de moins de 3 ans, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière dans une période de diffusion d'un virus grippal. **Cette attention doit être renforcée pour les nourrissons de moins d'un an**, cet âge étant un facteur de risque de complication pour la grippe. **Une grande attention sera également portée aux nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque** (prématurés notamment, ceux porteurs de séquelles de type de broncho-dysplasie et enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénitale, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuro-musculaire ou d'une affection de longue durée).

Les assistant(e)s maternel(le)s doivent être en mesure d'adapter leur réaction en fonction des différentes situations qu'ils ou qu'elles pourraient rencontrer.

